departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 mai 2000

Conseillers en exercice: 45

Votants: 40

Subvention pour jumelages, Coopération et Relations Internationales

Convocation du Conseil Municipal : le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 2 Juin 2000

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés:

Adjoints:

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers:

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200308

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000

Vie Associative/Jumelages

Subvention pour jumelages, Coopération et Relations Internationales

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Après avis des offices concernés, pour les associations adhérentes,

Sur proposition de la Commission Consultative Municipale à Compétences Elargies (Jumelages, Relations Internationales, Information Municipale, Démocratie Locale),

Il vous est proposé de passer les conventions attributives de subvention pour des actions de jumelages avec :

5400	- Lycée Jean Macé	5.300 F	soit	807,98
6256	- Collège Fontanes	2.000 F	soit	304,90 €
417	- Lycée Paul Guérin	4.500 F	soit	686,02 €
16786	- OGEC St André Notre Dame	1.500 F	soit	228,67 €
12028	- Collège Gérard Philipe	2.700 F	soit	411,61 €
14462	- Niort Handball	11.500 F	soit	1.753,16 €
4410	- Chorale André Leculeur	5.000 F	soit	762,25 €
4417	- Orchestre à Vent de Niort	5.000 F	soit	762,25 €
6876	- Stade Niortais Rugby	17.000 F	soit	2.591,63 €
14172	- International Police Association	3.300 F	soit	503,08 €

Imputation budgétaire : 920.041.6574 #03098

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ci-jointes
- autoriser Monsieur le Maire à les signer et à verser aux associations concernées, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions

LE CONSEIL ADOPTE

 $\begin{array}{ll} \text{Pour:} & 40 \\ \text{Contre:} & 0 \\ \text{Abstention:} & 0 \\ \text{Non participé:} & 0 \end{array}$

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour